

SAGE Blavet - Avis de l'autorité environnementale

Avis de l'autorité environnementale sur le projet de SAGE Blavet révisé à l'occasion de l'enquête publique de novembre 2013.

Auteurs du document : Préfecture du Morbihan, Préfecture des Côtes-d'Armor

Diffuseur des métadonnées : Syndicat Mixte du Sage Blavet, Office International de l'Eau (métadonnées)

Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Avis de l'autorité, gestion locale de l'eau

Date : 2013-09-19

Format : text/xml

Identifiant Documentaire : gesteau-93329

Langue : Français

Télécharger les documents :

https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/blavet_avisautoriteenvironnementale.pdf

Commune : SAINT-MAYEUX (22316), SAINT-NICODÈME (22320), SAINT-NICOLAS-DU-PÉLEM (22321),
SAINTÉ-TRÉPHINE (22331), SAINT-IGEAUX (22334), TRÉMARGAT (22365), LE VIEUX-BOURG (22386),
BAUD (56010), BIGNAN (56017), BRANDIVY (56022), BUBRY (56026), CALAN (56029), CAMORS (56031),
CAUDAN (56036), LA CHAPELLE-NEUVE (56039), CLÉGUER (56040), CLÉGUÉREC (56041), CRÉDIN (56047),
CROIXANVEC (56049), GÂVRES (56062), GUELTAS (56072), GUÉNIN (56074), GUERN (56076), HENNEBONT
(56083), INGUINIEL (56089), INZINZAC-LOCHRIST (56090), KERFOURN (56092), KERGRIST (56093),
KERVIGNAC (56094), LANESTER (56098), LANGOËLAN (56099), LANGUIDIC (56101), LANVAUDAN (56104),
LARMOR-PLAGE (56107), LOCMALO (56113), LOCMINÉ (56117), LOCMIQUÉLIC (56118), LORIENT (56121),
MALGUÉNAC (56125), MELRAND (56128), MERLEVEZE (56130), MORÉAC (56140), MOUSTOIR-AC (56141),
ÉVELLYS (56144), NEULLIAC (56146), NOYAL-PONTIVY (56151), PLEUGRIFFET (56160), PLOËRDUT (56163),
PLOUAY (56166), PLOUHINEC (56169), PLOURAY (56170), PLUMÉLIAU (56173), PLUMELIN (56174),
PLUVIGNER (56177), PONTIVY (56178), PORT-LOUIS (56181), QUISTINIC (56188), RADENAC (56189),
RÉGUINY (56190), RIANTEC (56193), SAINT-AIGNAN (56203), SAINT-ALLOUESTRE (56204), SAINT-
BARTHÉLEMY (56207), SAINTÉ-BRIGITTE (56209), SAINT-GÉRAND (56213), SAINT-GONNERY (56215),
SAINT-THURIAU (56237), SÉGLIEN (56242), SILFIAC (56245), LE SOURN (56246)

Département : COTES-D'ARMOR (22), MORBIHAN (56)

Région : BRETAGNE (53)

Masse d'eau : LE BLAVET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE KERNE UHEL
(GR0092a), LE BLAVET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE KERNE UHEL JUSQU'AU CANAL DE
NANTES A BREST (GR0092c), LE BLAVET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CANAL DE NANTES A BREST
JUSQU'A LA RETENUE DE GUERLEDAN (GR0093a), LE BLAVET DEPUIS LA RETENUE DE GUERLEDAN
JUSQU'A L'AMONT DE PONTIVY (LIEU-DIT LA CASCADE) (GR0093c), LE BLAVET DEPUIS PONTIVY
JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVEL (GR0093d), LE BLAVET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'EVEL
JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR0094), LE SULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-GILLES-PLIGEAUX
JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR0096), LE DORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA
SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC CANAL DE NANTES A BREST (GR0097), LE DAOULAS ET SES
AFFLUENTS DEPUIS PLUSSULIEN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR0098), LE
POULANCRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE
NANTES A BREST (GR0099), LA SARRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG-DU-ROZ JUSQU'A LA
CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR0100), L'EVEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA

CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR0101), LE TARUN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'EVEL (GR0102), LE MOULIN DE TALLENE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1243), LE MOULIN DE LA SALLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE KERNE UHEL (GR1412), L'ETANG DE LOC'H ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE KERNE UHEL (GR2258), CANAL DE NANTES A BREST DEPUIS LA RIGOLE D'HILVERN JUSQU'AU BLAVET (GR0935b), CANAL DE NANTES A BREST EN AVAL DE LA RETENUE DE GUERLEDAN (GR0936), CANAL DE NANTES A BREST DEPUIS LE BLAVET JUSQU'A LA CONFLUENCE DU DORE (GR0937a), CANAL DE NANTES A BREST DEPUIS LA CONFLUENCE DU DORE JUSQU'AU KERGOAT (GR0937b), LE KERGONAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1198), LE KEROLLIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1215), LE KERNAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1220), LE BRULE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1244), LE RUISSEAU DE BIEUZY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1252), LA PIERRE FENDUE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1281), LE SAINT-NIEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1288), LE STIVAL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1295), LE GUERNIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1303), LE DOURIC ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST (GR1307), LE TOUL BROHET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1314), LE CORBOULO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1316), LE LOTAVY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST (GR1326), LES FORGES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BLAVET (GR1327), LE CRENNARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST (GR1330), LE RESTMENGUY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU CANAL DE NANTES A BREST (GR1340), LE DORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DE NANTES A BREST (GR1342), LE COAT COURAVALE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'AU CANAL DE NANTES A BREST (GR1350), LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ESTUAIRE (GR1625), Blavet (GG010), COMPLEXE DE GUERLEDAN (Guerlédan) (GL016), ETANG DU CORONG (GL017), RETENUE DE KERNE UHEL (GL020), Lorient - Groix (GC34)

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/sage-blavet-avis-de-l-autorite-environnementale0>

Evaluer cette notice:



Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

